



**Calcul de l'impôt pour les accords en vue d'acquérir des actions
(Paragraphe 207.1(5) de la Loi de l'impôt sur le revenu)**

- Cette déclaration doit être remplie pour l'année 2002 et les suivantes par toute personne qui a conclu un accord pour acquérir du capital-actions d'une société, d'une personne autre que la société à un prix différent de la juste valeur marchande à la date d'acquisition. La date de conclusion de l'accord d'acquisition des actions détermine quelle colonne de la section 2, ci-dessous, il faut remplir.
- Fournissez en annexe, pour chaque mois, une description des actions ainsi que le nombre d'actions soumises à un accord durant le mois (autre qu'une option inscrite à une bourse de valeurs désignée).
- L'expression « année d'imposition » désigne l'année d'imposition de la personne qui est tenue de produire cette déclaration.

Section 1 – Identification <div style="text-align: center;"> Année Mois Jour <table style="margin: auto; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> <td style="border: 1px solid black; width: 15px; height: 15px;"></td> </tr> </table> </div>									Nom	Numéro de téléphone
	Adresse	Numéro de compte								
Nom du régime/fonds/athlète amateur associé à la déclaration de revenus de fiducie du T3ATH-IND, T3D, T3GR, T3P, T3PRP ou T3S.	Numéro de compte de la fiducie T									

Section 2 – Calcul des montants assujettis à l'impôt

A	Remplissez les colonnes B à H selon la date de conclusion de l'accord							I	J	K	L	M	N	
	Mois	B	C	Pour les accords conclus après 1992 mais avant le 26 avril 1995			Pour les accords conclus après le 25 avril 1995							
				D	E	F	G							H
	Pour les accords conclus avant le 14 juillet 1990, inscrivez le montant maximal requis pour payer les actions.	Pour les accords conclus après le 13 juillet 1990, mais avant 1993, inscrivez la juste valeur marchande des actions à la date de l'accord.	Inscrivez la juste valeur marchande des actions à la date de l'accord.	Inscrivez le montant total des dividendes payés sur les actions.	Inscrivez le montant total des dividendes reçus des actions.	Inscrivez le montant total des dividendes payés sur les actions.	Inscrivez le montant total des dividendes reçus des actions.	Inscrivez 1 % de la colonne B.	Inscrivez 1 % de la colonne C.	Inscrivez 1 % de la colonne D.	Colonne E moins colonne F	Inscrivez le moins élevé des montants des colonnes K et L.	Colonne G moins colonne H	
Janvier														
Février														
Mars														
Avril														
Mai														
Juin														
Juillet														
Août														
Septembre														
Octobre														
Novembre														
Décembre														
Total de tous les montants des colonnes I, J, M et N											Total			

Section 3 – Calcul de l'impôt à payer

Envoyez la déclaration remplie avec tout montant dû au centre fiscal ou au bureau des services fiscaux le plus près du lieu où les livres et registres de la personne tenue de remplir cette déclaration sont conservés, et ce, au plus tard 90 jours après la fin de l'année d'imposition.

Joignez un chèque ou un mandat à l'ordre du receveur général.

Total de tous les montants des colonnes I, J, M et N

Moins les versements au compte

Solde dû ou remboursement

Un montant de 2 \$ ou moins n'est ni exigé, ni remboursé.

Section 4 – Attestation

Je, _____, déclare que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tout document joint sont exacts et complets.

Date

Signature d'une personne autorisée

Poste ou titre